



Chemloul &  
Associés

## Newsletter N° 8

Mai 2016

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le règlement fixant les règles de fonctionnement du Conseil Constitutionnel a été publié au Journal Officiel de la République Algérienne.

(JO n° 29 du 11 mai 2016 p.6)



ANNOCES LEGALES

Le décret exécutif n° 16-136 du 25 avril 2016 a fixé les modalités et les frais d'insertion des publicités légales au bulletin officiel des annonces légales, en application des dispositions des articles 11 et 15 de la loi n° 04-08 du 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales.

(JO n° 27 du 4 mai 2016 p.4)



## ENERGIE

Le décret exécutif n° 16-138 du 2 mai 2016 a modifié le décret exécutif n° 10-95 du 17 mars 2010, fixant les règles économiques pour les droits de raccordement aux réseaux et autres actions nécessaires pour satisfaire les demandes d'alimentation des clients en électricité et gaz.

(JO n° 28 du 8 mai 2016 p.5)



## DROIT MARTITIME

Le décret exécutif n° 16-140 du 5 mai 2016 a complété le décret exécutif n° 06-08 du 9 janvier 2006, fixant l'organisation du pilotage, les qualifications professionnelles des pilotes et les règles d'exercice du pilotage dans les ports.

(JO n° 28 du 8 mai 2016 p.6)



## TRANSPORT

Le décret exécutif n° 16-141 du 5 mai 2016 a modifié et complété le décret exécutif n° 12-110 du 6 mars 2012, fixant les conditions d'organisation et de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite automobile.

(JO n° 28 du 8 mai 2016 p.7)



Le décret exécutif n° 16-142 du 5 mai 2016 a fixé les modalités de conservation du document signé électroniquement, en application des dispositions de l'article 4 de la loi n° 15-04 du 1er février 2015, fixant les règles générales relatives à la signature et à la certification électroniques.

(JO n° 28 du 8 mai 2016 p.11)



Le décret exécutif n° 16-147 du 23 mai 2016 a modifié et complété le décret exécutif n° 98-63 du 16 février 1998, fixant la compétence des cours et les modalités d'application de l'ordonnance n° 97-11 du 19 mars 1997, portant découpage judiciaire.

(JO n° 31 du 25 mai 2016 p.4)



L'arrêté du 3 mai 2016 a modifié et complété l'arrêté du 28 mars 2016, fixant les conditions et modalités d'émission par le Trésor public d'un emprunt national pour la croissance économique.

(JO n° 27 du 4 mai 2016 p.10)



L'arrêté du 19 décembre 2015 a approuvé le règlement intérieur de la profession d'avocat, en application des dispositions de l'article 106 de la loi n° 13-07 du 29 octobre 2013, portant organisation de la profession d'avocat.

(JO n° 28 du 8 mai 2016 p.17)



- L'arrêté du 22 décembre 2015 a fixé la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission d'éligibilité de wilaya, ainsi que les critères de sélection des organismes d'accueil et des bénéficiaires du dispositif d'activités d'insertion sociale, en application des dispositions de l'article 8 du décret exécutif n° 09-305 du 10 septembre 2009, relatif au dispositif d'activités d'insertion sociale.

(JO n° 29 du 11 mai 2016 p.20)

- L'arrêté du 22 décembre 2015 a fixé le modèle-type de convention établie entre la direction de l'action sociale et de la solidarité de wilaya et l'organisme d'accueil au profit des bénéficiaires du dispositif d'activités d'insertion sociale, en application des dispositions de l'article 16 du décret exécutif n° 09-305 du 10 septembre 2009, relatif au dispositif d'activités d'insertion sociale.

(JO n° 29 du 11 mai 2016 p.22)

- L'arrêté du 22 décembre 2015 a fixé la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission d'éligibilité de wilaya ainsi que les critères de sélection des organismes d'accueil et les bénéficiaires du dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés, en application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n° 08-127 du 30 avril 2008, relatif au dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés.

(JO n° 29 du 11 mai 2016 p.23)

- L'arrêté du 22 décembre 2015 a fixé le modèle de contrat-type d'insertion sociale des bénéficiaires du dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés, en application des dispositions de l'article 12 du décret exécutif n° 08-127 du 30 avril 2008, relatif au dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés.

(JO n° 29 du 11 mai 2016 p.25)



- L'arrêté du 11 janvier 2016 a homologué les indices des salaires et matières du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), en application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

(JO n° 30 du 18 mai 2016 p.14)

- L'arrêté du 27 mars 2016 a homologué les indices des salaires et matières du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), en application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

(JO n° 31 du 25 mai 2016 p.16)



La décision du 22 mai 2016 a défini les règles de fixation des prix applicables aux ouvrages d'or, d'argent et de platine de luxe, en application des dispositions de l'article 359 du code des impôts indirects.

(JO n° 31 du 25 mai 2016 p.14)

## BANQUE D'ALGERIE

La décision n° 16-01 du 3 janvier 2016 a publié la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie, en application des dispositions de l'article 93 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit.

(JO n° 28 du 8 mai 2016 p.43)

Pour plus d'informations :

[www.chemlouletassociés.com](http://www.chemlouletassociés.com)